

**MAIRIE DE BOUSSENS**

**31360**

**HAUTE-GARONNE**

**Date de convocation :  
06/06/2022**

**Nombre de conseillers  
en exercice : 15**

**Présents : 14**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt deux et le seize juin à 19h30 le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de Monsieur SANS Christian, Maire.

**Présents :** M.SANS, Mme GERARD (Proc), MM. RAMEAU, LIVOTI, AMOUROUX, Mmes DALLA-ZANNA, GRANGE, MM ROQUEBERT, CELLIER, DESHONS, EVIN Mmes COURTOUX, SANDY, AGUILA.

**Absente excusée :**  
Mme AIMONE-CAT(Proc. Mme GERARD) ;

Monsieur ROQUEBERT a été élu secrétaire

**D.C.M. N° 7-8**

**Objet : Travaux de rénovation sur un logement communal 5 chemin du Pradet**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Boussens gère plus de 60 logements locatifs communaux et qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux d'entretien, voire de rénovation compété. Un marché à bons de commande a été mis en place mais certains articles ou prestations n'y figurent pas. Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de choisir une entreprise pour intervenir. Monsieur le Maire présente les offres de l'entreprise ERD d'Éaunes :

- **2 avenue des Pyrénées** : Réfection d'une crédence dans la cuisine pour un montant de 961€ HT.
- **5 chemin du Pradet** :
  - Remplacement des radiateurs chauffage et mise aux normes électrique de la cuisine pour un montant de 3 448,55 € HT ;
  - Réfection totale de la cuisine pour un montant de 4 711,90 € HT ;
  - Travaux de doublage de cloisons pour un montant de 1 358,02 € HT.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

**OUI** l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- Retenir l'entreprise ERD d'Éaunes pour faire la totalité des travaux ci-dessus désignés pour une somme totale de 10 479, 47 € HT.
- D'imputer la dépense au chapitre 23 du budget communal 2022.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Affiché le 21 juin 2022

Pour extrait certifié conforme  
En mairie le 24 juin 2022



